

Italie

Lumières et ombres de la syndicalisation

Udo Rehfeldt

Les publications annuelles du CESOS¹ permettent de suivre l'évolution du nombre et de la structure des adhérents des trois grandes confédérations syndicales². A côté de l'élection des représentations syndicales unitaires (RSU), et de référendums occasionnels sur l'adoption d'accords nationaux, il s'agit là d'un indicateur fondamental pour vérifier la légitimité de l'acteur syndical.

Les dernières données comparatives disponibles concernent l'année 1996. Depuis notre dernier point sur cette question, qui portait sur la syndicalisation en 1991³, les données indiquent toujours une remarquable stabilité générale. En effet, entre 1991 et 1996, les effectifs des

trois confédérations sont même en légère augmentation, passant de 10,4 à 10,6 millions d'inscrits (*cf.* tableau 1).

Cette bonne santé globale cache cependant la persistance des zones d'ombre connues depuis longtemps. Ainsi, l'afflux de nouveaux membres est surtout le fait de la syndicalisation des retraités, alors que pour les adhérents salariés, la chute continue. Actuellement, les retraités représentent 47,6 % des inscrits des trois confédérations (contre 40 % en 1991 et seulement 18 % en 1980). La part des retraités a toujours été particulièrement forte dans la CGIL où ils constituent maintenant plus de la moitié (54,5 %) des effectifs. Mais la part des retraités est de-

-
1. Le CESOS (Centro di studi economici sociali e sindacali) est l'institut de recherche du syndicat CISL. Son rapport annuel « *Le relazioni sindacali in Italia* », élaboré pour le compte du Conseil national de l'Economie et du Travail CNEL, regroupe des contributions d'universitaires et de chercheurs de différentes « sensibilités » syndicales. Le dernier rapport (1994/95), sous la direction de Guido Baglioni, Serafino Negrelli et Domenico Paparella (Rome, Edizioni Lavoro, février 1998), comporte un article « La sindacalizzazione » rédigé par Lino Codara (université de Brescia) qui traite la période jusqu'à 1994. Son auteur a eu la gentillesse de nous communiquer la mise à jour de cette série statistique jusqu'en 1996 qui servira de base à la rédaction de l'article qui paraîtra dans le prochain rapport.
 2. Il s'agit de la CGIL (de tendance ex-communiste-socialiste), de la CISL (tendance catholique) et de l'UIL (tendance socialiste-républicaine).
 3. Udo Rehfeldt, « Italie: L'état de la syndicalisation », *IRES Chronique Internationale*, 27, mars 1994.

ITALIE

venue significative aussi pour la CISL, avec 47,4 % en 1996. Seule l'UIL reste à l'écart de cette tendance ; les retraités ne représentent ici qu'un quart des effectifs. La montée des retraités dans les effectifs syndicaux a comme toile de fond la persistance de la crise d'emploi dans les bastions traditionnels du syndicalisme et le poids grandissant des retraités dans la société. A la différence des chômeurs (et coutumes d'autres pays européens), les retraités de la CGIL et de la CISL restent adhérents de leur syndicat, mais au sein au sein d'une fédération à part¹. Les syndicats jouent d'ailleurs un rôle actif pour la défense de leurs intérêts collectifs et individuels.

La hausse des effectifs retraités arrive tout juste à compenser la baisse des effectifs salariés. Dans les cinq dernières années, ces derniers ont baissé de 11 % et ne comptent plus que 5,3 millions (cf. tableau 2). Il en résulte une chute du taux de syndicalisation. Ce taux (qui indique la proportion des syndiqués dans l'ensemble des salariés) est en régression continue depuis la fin des années 70 : de 49 % en 1978 et 39 % en 1991, il est descendu à 37 % en 1996. Malgré un léger ralentissement de cette régression à la fin des années 80, il n'y a donc pas eu inversion de la tendance.

Le secteur industriel constitue toujours la noyau dur de la syndicalisation en Italie. 40,5 % des adhérents salariés travaillent dans

le secteur industriel (contre 36 % de l'ensemble des salariés). En revanche, le secteur des services marchands ne représente que 22 % des effectifs syndicaux, mais 39 % de l'ensemble des salariés italiens. La diminution du poids du secteur industriel dans l'emploi total est le principal facteur explicatif de la chute globale du taux de syndicalisation. Toutefois, à l'intérieur de chaque secteur, les taux sont également en diminution. La chute de la syndicalisation s'est ralentie dans le secteur industriel. Parti de 51 % en 1978, il est passé de 42 % en 1991 à 41 % en 1996. Pendant la même période, le taux de syndicalisation dans les services marchands a chuté de 38 à 23 %, puis à 21 %. Le taux de syndicalisation dans la fonction publique², qui a longtemps été caractérisé par une grande stabilité, connaît maintenant lui aussi une légère érosion, de 49 % en 1991 à 45,5 % en 1996. Seul dans le secteur agricole, le taux de syndicalisation reste exceptionnellement élevé avec 93 %. Ce secteur fournit encore 12 % des effectifs syndicaux salariés (cf. tableau 5).

Le rapport des forces interconfédéral

Tout comme l'évolution globale de la syndicalisation, sa répartition entre les trois confédérations connaît une relative stabilité. En ce qui concerne les salariés, la CGIL, plus fortement implantée dans l'industrie, continue à perdre du terrain par rapport à la CISL et à l'UIL. Ces dernières sont ensemble majoritaires dans la

1. Appelées *Sindacato pensionati italiani* (SPI) dans la CGIL et *Federazione nazionale dei pensionati* (FNP) dans la CISL. Au sein de ces deux organisations, ces structures constituent évidemment la plus grande fédération, avec respectivement 2,8 et 1,8 million d'adhérents. Les fédérations d'industrie et de services viennent loin derrière. La fédération de la métallurgie FIOM, par exemple, dans la CGIL, compte 372 000 adhérents, et celle de la fonction publique 344 000.
2. La fonction publique correspond dans les statistiques de la syndicalisation grossièrement à la catégorie « services non-marchands ».

fonction publique¹. Jusqu'à la fin des années 70, la CGIL regroupait un peu plus de la moitié de l'ensemble des effectifs syndiqués salariés des trois confédérations. Dans les cinq dernières années, la CGIL a encore perdu 270 000 adhérents salariés. Avec ses 2,3 millions d'adhérents en 1996, elle ne représente plus que 44 % des effectifs syndiqués, la CISL 35 % et l'UIL 21 %. Cette dernière organisation est la seule des trois à avoir réussi à stabiliser ses effectifs salariés. C'est seulement en incorporant l'apport des retraités que le rapport des forces se rééquilibre en faveur de la CGIL et de la CISL (avec respectivement 49 % et 36 % des effectifs syndiqués), au détriment de l'UIL (15 %).

Il y a cinq ans, on pouvait constater un déplacement de la syndicalisation vers le Sud du pays. En 1991, seulement 47 % des syndiqués salariés par les trois confédérations étaient concentrés dans les régions du Nord. Cette dérive s'est inversée. En 1996, ce sont de nouveau plus de la moitié (52 %) des syndiqués qui se trouvent dans le Nord, contre 21 % dans le centre et 28 % dans le Sud. Le taux de syndicalisation reste toutefois plus élevé dans le Sud (44 %) que dans le Nord (cf. tableaux 6 et 7).

La recomposition du système politique n'a visiblement pas eu d'effet notable sur la syndicalisation. Ni la disparition des partis chrétien-démocrate et socialiste, ni la transformation du parti

communiste ne semble avoir affecté le rapport des forces entre les trois confédérations. La raison de cette absence de liaison avec la crise des partis réside probablement dans l'autonomie que les syndicats ont gagnée bien avant les changements politiques par rapport à leurs anciens partis-frères. La poussée nouvelle vers l'unité syndicale², même si elle n'a pas déclenché une véritable dynamique nouvelle de la syndicalisation, a au moins contribué à conserver une force syndicale relativement stable et unitaire.

Le syndicalisme autonome

Le poids de la syndicalisation des syndicats autonomes est difficile à évaluer. En 1994, 10 « confédérations » de syndicats autonomes, parmi lesquelles la CISNAL, la CISAL et la CONFESAL, ont créé un regroupement appelé ISA (*Intesa sindacati autonomi*)³. Leurs points forts se situent dans la fonction publique et l'enseignement. L'ISA revendique plus de 6 millions d'inscrits (2 millions pour la CISNAL et 1,6 million pour les deux autres). Les chiffres apparaissent très largement exagérés. Dans son rapport « *Le Travail dans le Monde 1997-98* », le BIT a retenu une estimation d'un million de membres pour l'ensemble des syndicats autonomes.

Il existe également un syndicalisme autonome issu des rangs même des syndi-

1. Cette comparaison porte uniquement sur les effectifs des syndicats confédéraux. Dans la fonction publique, il y a une présence importante de la part du syndicalisme autonome (cf. *infra*).
2. Cf. Alexandre Bilous, « Vers l'unité syndicale », *IRES Chronique Internationale*, 47, juillet 1997.
3. La plupart de ces syndicats sont politiquement marqués à droite. La CISNAL constitue le principal syndicat autonome. Elle a été créée en 1959 par des militants du parti néo-fasciste MSI.

ITALIE

cats, celui des COBAS (« comités de base »), qui a émergé dans un nombre de secteurs et groupes professionnels très précis, tels que les chemins de fer (machinistes) et le transport aérien (pilotes, aiguilleurs du ciel). La plupart des leaders des COBAS sont sortis de la CGIL au moment où ce syndicat a commencé à développer une ligne revendicatrice plus modérée. D'autres syndicats autonomes, à profil davantage professionnel et apolitique, sont organisés uniquement au niveau sectoriel. Certains pratiquent une unité d'action et de négociation avec les trois syndicats confédéraux.

Elections professionnelles : un bilan contrasté

Globalement, les chiffres de la syndicalisation indiquent la persistance de quelques problèmes structurels, mais laissent l'image d'une légitimité intacte des trois confédérations syndicales. Ce qui est frappant est qu'elles n'ont pas su reproduire cette légitimité sur le plan de la représentation au niveau des établissements.

Certes, le syndicalisme autonome n'a, lui non plus, pu faire la preuve électorale de la représentativité revendiquée. Il n'en demeure pas moins que la question de la légitimité syndicale reste encore ouverte pour un très grand nombre des salariés italiens.

La grande réforme du système des relations professionnelles, définie par l'accord tripartite de juillet 1993, devait généraliser et approfondir un système de négociation décentralisé porté par des « représentations syndicales unitaires » (RSU) locales élues par l'ensemble des salariés y compris dans le secteur des services, qui n'avaient jamais connu l'expérience de représentants élus¹. Les élections des RSU ont commencé en 1994 et les premiers bilans semblaient prouver la complète représentativité des trois confédérations syndicales². Les résultats récemment publiés après un cycle d'élections de 4 ans³ confirment d'abord cette image flatteuse. Ensemble, les trois confédérations concentrent 95,6 % des votes exprimés. Avec un taux moyen de participation de 72 %, ceci semble constituer un désaveu du syndicalisme autonome qui a la prétention de parler au nom d'un nombre d'adhérents presque équivalent à ceux des syndicats confédérés.

Le vote confirme aussi le rapport des forces entre les trois confédérations tel qu'il est connu par les données de la syndicalisation. La CGIL réunit sur elle 50 % des votes, contre 29,3 % à la CISL et 16,3 % à l'UIL. Les meilleurs résultats de la CGIL se trouvent dans le Nord, notamment en Emilie-Romagne (72 % des voix). Les résultats de la CISL et de l'UIL sont plus uniformément répartis sur le ter-

1. Cf. Udo Rehfeldt, « La réforme du système de représentation des salariés dans les établissements », *IRES Chronique Internationale*, 26, janvier 1994.
2. Cf. Udo Rehfeldt, « La question de la représentation syndicale réémerge », *IRES Chronique Internationale*, 34, mai 1995. Cet article analysait les résultats des élections arrêtés au début 1995. Il s'agissait de données élaborées par l'« Observatoire national sur les RSU », une instance unitaire qui a été chargée par les trois confédérations syndicales de la collecte et de la centralisation des résultats.
3. Osservatorio nazionale sulle RSU, *Riepilogo Nazionale Elezioni RSU 30/01/1998*, Rome 1998.

ritoire national. La CISL n'a pas la majorité relative dans les régions du Sud, sauf en Sicile, dans les Pouilles. Parmi les régions « blanches » du Nord, elle n'est majoritaire qu'en Vénétie.

Dès la publication des premiers résultats, les observateurs (y compris syndicaux) ont été surpris de la lenteur de la dynamique électorale. Après quatre ans, le retard initial n'a pas été résorbé, si bien qu'il faut se demander s'il s'agit bien d'un simple retard technique, ou plutôt d'un blocage structurel¹.

Le retard tient d'abord au nombre élevé de branches qui n'ont toujours pas conclu d'accord d'application, notamment les banques, les assurances, les postes, les télécommunications, l'administration parapublique et l'enseignement. Mais dans les autres secteurs également, le processus est resté bloqué. Un an après le début du scrutin, seulement 1,5 million de salariés (environ 15 % de l'ensemble) avait été appelé à voter pour le RSU. 1,1 million a participé au vote. Trois ans plus tard, les chiffres n'ont été portés qu'à 1,8 et 1,3 million respectivement, donc un progrès infinitésimal. Certes les élections des RSU ne concernent que la moitié des 14 millions de salariés italiens, car l'autre moitié du salariat italien, les salariés dans les petites entreprises de moins de 15 salariés, ne disposent actuellement pas du droit à la constitution d'une RSU.

Malgré ces restrictions, les trous dans la couverture de la représentation syndicale sont évidents. Plus que les adhérents

syndicaux, les votants des RSU sont concentrés dans les grandes entreprises du Nord (à 62 %), seulement 16 % se situent dans le Sud. La concurrence des syndicats autonomes est restée limitée dans les élections. Dans la majorité des établissements concernés, ils n'ont pas participé au vote, alors que l'accord sur les RSU leur donnait la possibilité de présenter des listes, à condition d'avoir réuni les signatures d'au moins 5 % des salariés d'un établissement. Seulement dans le secteur public, notamment les chemins de fer et l'aviation et les transports urbains, les syndicats autonomes de type « Cobas », ont pu obtenir des résultats significatifs, avec respectivement 21, 18 et 9 % des votes.

De FIAT au secteur public : nouveaux défis aux confédérations

Les premiers résultats de renouvellement de RSU, après la période conventionnelle de 3 ans, font apparaître quelques succès limités du syndicalisme autonome – y compris dans le secteur industriel où il s'était peu manifesté auparavant. Certes, les données sur lesquelles se fonde cette affirmation sont encore très fragmentaires. Elles concernent une minorité des établissements dotés d'une RSU, très exactement 113 sur 10 734. Sur 63 534 électeurs, 81 % ont participé au vote. Cette fois-ci, le syndicalisme confédéral n'a obtenu que 73 % des voix, les syndicats autonomes 23 %. La CGIL apparaît comme la principale perdante, avec seulement 36 % des voix devant la CISL (23 %) et l'UIL (18 %). Les succès des

1. Cf. aussi Christian Dufour, Adelheid Hege, Udo Rehfeldt, *Systèmes de représentation des salariés dans l'établissement en Grande-Bretagne et en Italie*, rapport final pour le ministère du Travail, 1995.

ITALIE

autonomes sont concentrés dans deux secteurs : les transports urbains (33 %) et la métallurgie (29 %).

En fait c'est le renouvellement des RSU des usines FIAT de Turin (Mirafiori et Rivalta) qui pèse quantitativement sur ces premiers résultats ¹. Les 20 000 travailleurs des usines FIAT ont été les premiers à avoir constitué des RSU, ils sont les premiers à les renouveler. Lors du premier scrutin en 1994, les syndicats autonomes n'avaient pas participé au vote. Il s'agit de trois syndicats autonomes dont deux sont affiliés respectivement à la CISNAL et à la CISAL. Le principal syndicat autonome, la FISMIC (anciennement SIDA) est un syndicat d'entreprise, initialement proche de la direction, mais pratiquant maintenant une unité d'action avec la CGIL, la CISL et l'UIL. En terme de syndicalisation, la FISMIC dépasse à Turin même la CGIL. Sur un taux de syndicalisation total de 47 %, la FISMIC syndique 17 % des salariés, la CGIL 16 %, l'UIL 7 %, la CISL 6 %, et la CISNAL 2 %. A l'inverse de 1994, les syndicats autonomes ont participé aux élections de 1997. En conséquence, les résultats des trois syndicats confédéraux ont été moins bons qu'en 1994. Mais les performances électorales des syndicats autonomes sont restées limitées. Contrairement aux syndicats confédéraux, la FISMIC n'a pas réussi à réunir un nombre de vote significativement plus

élevé que le nombre de ses adhérents. La CGIL a ainsi pu confirmer sa première place électorale avec 38 % des voix devant la FISMIC (21 %), l'UIL (17 %), la CISL (16 %), les COBAS ² (5 %), la CISNAL 5 % et la CISAL (1 %).

Devant l'incapacité des syndicats à organiser des élections dans un certain nombre de secteurs, on s'attend depuis longtemps à une intervention législative de l'Etat. Celle-ci est d'ailleurs devenue nécessaire pour combler le vide juridique laissée par la défaite des syndicats confédéraux lors des référendums politiques du 11 juin 1995 ³. En attente d'une loi générale qui modifie le Statut des travailleurs, le gouvernement a adopté une loi qui modifie les règles de représentativité dans le secteur public. A partir de juin 1998 seront créées des « représentations unitaires du personnel » (RUP) élues sur le modèle des RSU auxquelles sera confié le pouvoir contractuel auparavant détenu par les organisations syndicales. Dorénavant sera instauré un système de négociation à deux niveaux à l'instar de celui qui fonctionne dans le secteur privé selon les modalités de l'accord tripartite de juillet 1993. Ont droit à participer à la négociation collective au niveau supérieur uniquement les organisations qui ont une représentativité de 5 % des salariés concernés, calculée sur la base d'une moyenne du taux de syndicalisation et

-
1. Roberto Pedersini, « Works Council Elections Held at Fiat's Mirafiori and Rivalta Plants », *EIROOnline* (Fondation Européenne de Dublin), septembre 1997.
 2. Les COBAS de FIAT ont initialement constitué un courant d'extrême gauche à l'intérieur de la CGIL, mais ont quitté cette organisation en 1995 après l'accord entre les confédérations et le gouvernement sur la réforme des retraites.
 3. Cf. Udo Rehfeldt, « Défaite du syndicalisme confédéral aux référendums du 11 juin », *IRES Chronique Internationale*, 35, juillet 1995.

LUMIERES ET OMBRES DE LA SYNDICALISATION

des résultats électoraux. La commission d'experts d'évaluation de l'accord du 23 juillet 1993, présidée par l'ancien ministre du Travail, Gino Giugni, a proposé¹ qu'une révision législative du système de représentation s'inspire de ce « modèle de référence » que constitue la réforme du système du secteur public.

Citées dans le texte.

Sources :

-
1. Commissione per la verifica del Protocollo del 23 luglio 1993. *Relazione finale*, Rome, 23 décembre 1997.

Annexes

Tableau 1. Total des adhérents de CGIL, CISL et UIL (1980-1996)
(valeurs absolues et variations en % par rapport à l'année précédente)

	CGIL		CISL		UIL		Total	
1980	4 599 050		3 059 845		1 346 900		9 005 795	
1981	4 595 011	-0,1	2 988 813	-2,3	1 357 290	0,8	8 941 114	-0,7
1982	4 576 020	-0,4	2 976 880	-0,4	1 358 004	0,1	8 910 904	-0,3
1983	4 556 052	-0,4	2 953 411	-0,8	1 351 514	-0,5	8 860 977	-0,6
1984	4 546 335	-0,2	3 097 231	4,9	1 344 460	-0,5	8 988 026	1,4
1985	4 592 014	1,0	2 953 095	-4,7	1 306 250	-2,8	8 851 359	-1,5
1986	4 647 038	1,2	2 975 482	0,8	1 305 682	0,0	8 928 202	0,9
1987	4 743 036	2,1	3 080 019	3,5	1 343 616	2,9	9 166 771	2,7
1988	4 867 406	2,6	3 288 279	6,8	1 398 071	4,0	9 553 756	4,2
1989	5 026 851	3,3	3 379 028	2,8	1 439 216	2,9	9 845 095	3,0
1990	5 150 376	2,5	3 508 391	3,8	1 485 758	3,2	10 144 525	3,0
1991	5 221 691	1,4	3 657 116	4,2	1 524 136	2,6	10 402 943	2,5
1992	5 231 325	0,2	3 796 986	3,8	1 571 844	3,1	10 600 155	1,9
1993	5 236 571	0,1	3 769 242	-0,7	1 588 447	1,1	10 594 260	-0,1
1994	5 247 201	0,2	3 733 007	-1,0	1 594 105	0,4	10 574 313	-0,2
1995	5 235 386	-0,2	3 772 938	1,1	1 579 097	-0,9	10 587 241	0,1
1996	5 211 568	-0,5	3 837 104	1,7	1 593 615	0,9	10 642 287	0,5

Tableau 2. Adhérents de CGIL, CISL et UIL parmi les salariés (1980-1996)
(valeurs absolues et variations en % par rapport à l'année précédente)

	CGIL		CISL		UIL		Total		Taux de syndic.
1980	3 484 004		2 507 641		1 145 910		7 137 555		49,0
1981	3 387 040	-2,8	2,371,471	-5,4	1 142 756	-0,3	6 901 267	-3,3	47,6
1982	3 266 816	-3,5	2 286 728	-3,6	1 134 376	-0,7	6 687 920	-3,1	46,1
1983	3 134 011	-4,1	2 224 112	-2,7	1 121 054	-1,2	6 479 177	-3,1	45,2
1984	3 030 323	-3,3	2 261 668	1,7	1 114 040	-0,6	6 406 031	-1,1	44,9
1985	2 939 370	-3,0	2 055 663	-9,1	1 064 110	-4,5	6 059 143	-5,4	42,0
1986	2 825 273	-3,9	1 967 105	-4,3	1 046 086	-1,7	5 838 464	-3,6	40,3
1987	2 768 384	-2,0	1 951 994	-0,8	1 069 024	2,2	5 789 402	-0,8	39,9
1988	2 733 017	-1,3	2 018 463	3,4	1 099 727	2,9	5 851 207	1,1	40,0
1989	2 717 567	-0,6	1 993 706	-1,2	1 104 166	0,4	5 815 439	-0,6	39,4
1990	2 724 802	0,3	2 023 802	1,5	1 123 787	1,8	5 872 391	1,0	39,2
1991	2 706 214	-0,7	2 070 880	2,3	1 136 175	1,1	5 913 269	0,7	39,1
1992	2 641 782	-2,4	2 107 060	1,7	1 157 250	1,9	5 906 092	-0,1	39,1
1993	2 528 565	-4,3	2 007 015	-4,7	1 138 404	-1,6	5 673 984	-3,9	38,6
1994	2 455 630	-2,9	1 909 924	-4,8	1 123 943	-1,3	5 489 497	-3,3	38,0
1995	2 387 267	-2,8	1 853 610	-2,9	1 100 305	-2,1	5 341 182	-2,7	37,2
1996	2 334 184	-2,2	1 836 051	-0,9	1 098 412	-0,2	5 268 647	-1,4	36,6

LUMIERES ET OMBRES DE LA SYNDICALISATION

**Tableau 3. Composition sociale des adhérents de CGIL, CISL et UIL (1980 et 1996)
(en %)**

Catégorie sociale	CGIL		CISL		UIL		Total	
	1980	1996	1980	1996	1980	1996	1980	1996
Actifs	76,0	44,8	85,4	50,8	94,2	74,6	81,9	51,4
- salariés	75,8	44,8	82,0	47,8	85,1	68,9	79,3	49,5
- indé- pendants	0,2	0,0	3,4	3,0	9,1	5,6	2,6	1,9
Retraités	24,0	54,5	14,6	47,4	5,8	25,4	18,1	47,6
Chômeurs		0,7		1,8		0,0	0,0	1,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 4. Répartition sectorielle des adhérents salariés en 1996 (en %)

Secteurs	CGIL	CISL	UIL	Total	Ens. de salariés
Agriculture	11,5	11,7	12,3	11,7	4,6
Industrie	47,7	35,1	34,2	40,5	36,1
Service marchand	21,2	22,6	23,9	22,2	38,8
Service non marchand	19,6	30,7	29,7	25,6	20,6
	100	100	100	100,0	100

Tableau 5. Adhérents de CGIL, CISL et UIL par secteur en 1996

	CGIL	CISL	UIL	Total	Taux de syndic.
Agriculture	269 156	214 430	134 787	618 373	93 2
Industrie	1 112 477	634 595	375 273	2 131 345	41 0
Service marchand	494 820	414 368	262 522	1 171 710	21 0
Service non marchand	457 731	563 658	325 830	1 347 219	45 5
Total salariés	2 334 184	1 836 051	1 098 412	5 268 647	36 6
Total indép.	655	113 961	89 716	204 332	
Retraités	2 842 195	1 817 171	405 487	5 064 853	
Sans emploi	34 534	69 921		104 455	
Total général	5 211 568	3 837 104	1 593 615	10 642 287	

N.B. Les « sans emploi » comprennent les chômeurs pour la CGIL, les chômeurs et les jeunes pour la CISL.

ITALIE

Tableau 6. Répartition territoriale des adhérents salariés en % (1980 et 1996)

	CGIL		CISL		UIL		Total	
	1980	1996	1980	1996	1980	1996	1980	1996
Nord-ouest	30,2	27,8	29,0	26,5	27,6	24,4	29,4	26,7
Nord-est	23,0	23,8	19,4	20,1	18,6	16,5	21,0	21,0
Centre	21,0	20,7	16,2	17,4	17,8	19,1	18,8	19,2
Sud-iles	25,8	27,7	35,3	36,0	36,0	40,0	30,8	33,2
Tot. salariés	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 7. Adhérents salariés de CGIL, CISL et UIL par zone territoriale en 1996

	CGIL	CISL	UIL	Total	Ensemble salariés	Taux de syndic.
Nord-ouest	649 321	487 014	268 058	1 404 393	4 377 000	32,1
Nord-est	554 766	369 332	180 846	1 104 944	3 071 000	36,0
Centre	482 818	319 473	209 848	1 012 139	2 879 000	35,2
Sud-iles	647 279	660 232	439 660	1 747 171	3 975 000	44,0
Tot. salariés	2 334 184	1 836 051	1 098 412	5 268 647	14 302 000	36,8